



GUIDE DE REALISATION – BADGES - DIPLOMES - RECORDS FAI

COUPE FEDERALE WeGlide

Ce document est à personnaliser pour votre club et à diffuser largement auprès de tous ses membres. Les règlements en vigueur font foi (Section 3 du Code sportif, règlement de la NetCoupe qui en est largement dérivé).

La Commission Validation des Performances remercie le CVV Chartres ainsi que Julien et François-Louis Henry pour ce précieux document.

<http://sport.ffv.org> – commission.validationperformances@ffv.org



Epreuves du Badge d'Argent

	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage	Après le vol, vous devez...
Durée de 5 heures	Une durée supérieure à 5 heures après le largage (<i>compter une marge de 5 à 10 minutes</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Planche de vol, si le planeur revient au terrain. Uniquement pour les planeurs non motorisés : <ul style="list-style-type: none"> • Ep (cf. annexe - point 1) ; • Ev (cf. annexe - point 2). 	Vous n'avez aucune démarche à faire avant le décollage si la mesure de la durée est fondée sur la planche de vol.	... Remplir, au club, l'« Etat des épreuves de badge FAI » affiché sur le panneau « Performance » (ou son équivalent).
Gain d'altitude de 1 000m	Un gain d'altitude-pression supérieur à 1000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Ep <i>un gain d'altitude-gps de 1100 m valide l'épreuve</i> • Ev 	Vous devez... <ul style="list-style-type: none"> • ... vous faire expliquer et vérifier le bon fonctionnement de l'enregistreur du vol ; • ... faire une déclaration intégrée dans l'enregistreur du vol ou, en cas d'impossibilité, séparée par courriel, adressée à la FFVP : badges@ffvp.fr ou sur le portail : ffvp.fr -> sports -> badges FAI(*). <p>La déclaration est la transcription dans l'enregistrement, avant le vol, de trois identifications :</p> <ol style="list-style-type: none"> le nom du pilote ; l'immatriculation du planeur ; les coordonnées géographiques de 0 à 5 points de passage. <p>La déclaration est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour l'épreuve de durée.</p>	... Transmettre le fichier de vol et, éventuellement, la déclaration sur internet à votre commissaire sportif (voir liste en annexe). <i>Pensez également à déposer vos vols de distance sur WeGlide (délai maxi : le surlendemain du vol à 12h).</i> Note importante : seuls les vols déposés sur WeGlide comptent pour la Coupe Fédérale de la FFVP, aussi bien au classement Clubs que Classement individuel. <i>Pensez également, lors de vos vols réalisés en week-end, à participer au Championnat de France des Clubs via WeGlide.</i>
Distance de 50 km	Une distance d'au moins 50 km : <ul style="list-style-type: none"> • en ligne droite depuis le largage ou l'arrêt du moteur jusqu'à un atterrissage ou une arrivée libre (vache virtuelle) ; • qui doit, en outre, être à plus de 50 km du point de décollage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ep • Ev 	(This content is merged into the middle cell of the previous row for better readability and to avoid repetition of the same text.)	(This content is merged into the middle cell of the previous row for better readability and to avoid repetition of the same text.)

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Ep** pour Enregistreur de position, **Mdp** pour moyen de propulsion et **ANC** pour Autorité Nationale de Contrôle.

(*) La déclaration séparée par internet auprès de la FFVP (courriel ou portail) doit être considérée comme un moyen secondaire. Le moyen recommandé par la FFVP est la déclaration électronique intégrée à l'Ep ou à l'Ev.



Epreuves du Badge d'Or



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Gain d'altitude de 3 000 m	Un gain d'altitude-pressure d'au moins 3000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Ep <i>un gain d'altitude-gps de 3100 m valide l'épreuve</i> • Ev 	<p>... Faire une déclaration intégrée dans l'enregistreur du vol ou, en cas d'impossibilité, séparée par courriel, adressée à la FFVP : badges@ffvp.fr ou sur le portail : ffvp.fr -> sports -> badges FAI(*).</p>	<p>... Remplir, au club, l'« état des épreuves de badge FAI » affiché sur le panneau « Performance » (ou son équivalent).</p> <p>... Transmettre le fichier de vol et, éventuellement, la déclaration séparée à votre Commissaire Sportif.</p>
Distance de 300 km	<p>Une distance d'au moins 300 km :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ligne droite ou ligne brisée ; • 3 points de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ; • chaque point de virage déclaré est survolé au plus une fois ; • départ au largage ou au passage de la ligne de départ déclarée ; • arrivée à l'atterrissage, au passage de la ligne d'arrivée déclarée ou à un point d'arrivée libre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ep • Ev 	<p><i>La déclaration est la transcription dans l'enregistrement, avant le vol, de trois identifications :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>le nom du pilote ;</i> <i>l'immatriculation du planeur ;</i> <i>les coordonnées géographiques de 0 à 5 points de passage.</i> <p><i>La déclaration est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour l'épreuve de durée.</i></p>	<p><i>Pensez également à déposer vos vols de distance sur WeGlide (délai maxi : le surlendemain du vol à 12h).</i></p> <p>Note importante : <i>seuls les vols déposés sur WeGlide comptent pour la Coupe Fédérale de la FFVP, aussi bien au classement Clubs que Classement individuel.</i></p> <p><i>Pensez également, lors de vos vols réalisés en week-end, à participer au Championnat de France des Clubs via WeGlide.</i></p>

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Ep** pour Enregistreur de position, **Mdp** pour moyen de propulsion et **ANC** pour Autorité Nationale de Contrôle

(*) La déclaration séparée par internet auprès de la FFVP (courriel ou portail) doit être considérée comme un moyen secondaire. Le moyen recommandé par la FFVP est la déclaration électronique intégrée à l'Ep ou à l'Ev.



Epreuves du Badge de Diamant



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Circuit de diamant de 300 km	<p>Un circuit déclaré d'au moins 300 km :</p> <ul style="list-style-type: none"> • triangle (départ possible sur une branche) ou aller et retour ; • points de départ et d'arrivée identiques (ligne de 1 km) ; • points de virage prévus ; • ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500m de rayon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ev 	<p>... Faire une déclaration électronique dans l'enregistreur de vol.</p> <p><i>La déclaration est la transcription dans l'enregistrement, avant le vol, de trois identifications :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>le nom et prénom du pilote,</i> <i>le type et l'immatriculation du planeur</i> <i>les coordonnées géographiques de 0 à 5 points de passage.</i> <p><i>La déclaration est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour l'épreuve de durée.</i></p>	<p>... Remplir, au club, l'« Etat des épreuves de badge FAI » affiché sur le panneau « Performance » (ou son équivalent).</p> <p>... Transmettre le fichier de vol à votre commissaire sportif.</p> <p><i>Pensez également à déposer vos vols de distance sur WeGlide (délai maxi : le surlendemain du vol à 12h).</i></p> <p>Note importante : <i>seuls les vols déposés sur WeGlide comptent pour la Coupe Fédérale de la FFVP, aussi bien au classement Clubs que Classement individuel.</i></p> <p><i>Pensez également, lors de vos vols réalisés en week-end, à participer au Championnat de France des Clubs via WeGlide.</i></p>
Distance de diamant de 500 km	<p>Une distance d'au moins 500 km :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ligne droite ou ligne brisée ; • 3 points de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ; • chaque point de virage déclaré survolé au plus une fois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ev 		
Gain d'altitude de diamant de 5 000 m	<p>Un gain d'altitude-pression supérieur à 5000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ev 		

ABREVIATIONS : Ev pour Enregistreur de vol, ZO pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(*) La déclaration séparée par internet (courriel ou portail FFVP) n'est plus possible ici et une déclaration électronique intégrée est obligatoire.



Epreuves du Diplôme de l'Aigle



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Distance libre de 650 km	Il s'agit d'une ligne brise libre avec 3 points de virage. Ce type d'épreuve ne nécessite pas de déclaration préalable.	<ul style="list-style-type: none"> • Ev 	Ce type d'épreuve ne nécessite pas de déclaration préalable.	<p>... Remplir, au club, l'« Etat des épreuves de badge FAI » affiché sur le panneau « Performance » (ou son équivalent).</p> <p>... Transmettre le fichier de vol à votre commissaire sportif.</p>
Circuit de 500 km	Un circuit déclaré d'au moins 500 km : <ul style="list-style-type: none"> • triangle (départ possible sur une branche) ou aller et retour ; • points de départ et d'arrivée identiques (ligne de 1 km) ; • points de virage prévus ; ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500m de rayon.	<ul style="list-style-type: none"> • Ev 	<p>... Faire une déclaration électronique dans l'enregistreur de vol.</p> <p><i>La déclaration est la transcription dans l'enregistrement, avant le vol, de trois identifications :</i></p> <p><i>d. le nom et prénom du pilote ;</i></p> <p><i>e. le type et l'immatriculation du planeur ;</i></p> <p><i>f. les coordonnées géographiques de 0 à 5 points de passage.</i></p>	<p><i>Pensez également à déposer vos vols de distance sur WeGlide (délai maxi : le surlendemain du vol à 12h).</i></p> <p>Note importante : seuls les vols déposés sur WeGlide comptent pour la Coupe Fédérale de la FFVP, aussi bien au classement Clubs que Classement individuel</p>
Vitesse de 100 km/h sur circuit de 300 km mini	Il s'agit d'une épreuve de vitesse, à réaliser sur un circuit déclaré d'au moins 300 km : <ul style="list-style-type: none"> • triangle (départ possible sur une branche) ou aller et retour ; • points de départ et d'arrivée identiques (ligne de 1 km) ; • points de virage prévus ; ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500m de rayon.	<ul style="list-style-type: none"> • Ev 	<p><i>La déclaration est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour l'épreuve de durée.</i></p>	<p><i>Pensez également, lors de vos vols réalisés en week-end, à participer au Championnat de France des Clubs via WeGlide.</i></p>

ABREVIATIONS : Ev pour Enregistreur de vol, ZO pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(*) La déclaration séparée par internet (courriel ou portail FFVP) n'est plus possible ici et une déclaration électronique intégrée est obligatoire.



Epreuves de diplôme de 750, 1000, 1250 km



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Diplôme de 750, 1000, 1250 km...	Une distance d'au moins 750, 1000 1250 km... : <ul style="list-style-type: none"> • en ligne droite ou en ligne brisée ; • avec 3 points de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ; • chaque point survolé au plus une fois ; • ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500 m de rayon). 	<ul style="list-style-type: none"> • Ev de niv. 1 ou 2 (*) avec déclaration électronique (cf. (**)). 	... Vérifier que l'étalonnage de l'enregistreur date de moins de 5 ans (dans la négative : vous avez 2 mois après le vol pour l'effectuer). ... Faire une déclaration électronique dans l'enregistreur de vol (**).	... Remplir, au club, l' « état des épreuves de badge FAI » affiché sur le panneau « Performance ». ... Transmettre le fichier de vol à votre commissaire sportif. <i>Pensez également à déposer vos vols de distance sur WeGlide (délai maxi : le surlendemain du vol à 12h).</i> Note importante : seuls les vols déposés sur WeGlide comptent pour la Coupe Fédérale de la FFVP, aussi bien au classement Clubs que Classement individuel. <i>Pensez également, lors de vos réalisés en week-end, à participer au Championnat de France des Clubs via WeGlide.</i>

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(*) La liste des Ev et leur niveau d'homologation IGC se trouvent sur le site www.ffvp.fr -> sports -> le pilote sportif -> outils des commissaires et des pilotes ou sur www.fai.org -> commission -> igc -> documents -> flight recorders

(**) Seule la déclaration électronique intégrée est acceptée.



Circuits pour WeGlide ou pour homologation record

	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Parcours « comme prévu »	<p>Tout le parcours est « déclaré » avant le vol :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 points de virages au plus (longueur totale > 25 km) ; • longueur de branche libre (*) ; • lignes de départ et d'arrivée de 1 km ; • ZO des points de virage : cercle de rayon 500m ou quadrant infini. 	<ul style="list-style-type: none"> • WeGlide : Ev et certains Ep • Record : Ev de niveau 1 uniquement (**) 	<p>...Faire une déclaration électronique dans l'enregistreur si vous souhaitez réaliser un circuit « comme prévu ».</p> <p><i>La déclaration est la transcription, avant le vol, dans l'enregistrement de trois identifications :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>nom du pilote ;</i> <i>immatriculation du planeur ;</i> <i>parcours prévu avec jusqu'à 5 points de passage : départ, arrivée et jusqu'à 3 points de virage.</i> 	<p>... Déposer le vol sur WeGlide (délai maxi : le surlendemain du vol à midi).</p> <p>... Aviser la FFVP de la réalisation d'un vol susceptible d'être homologué comme record de France dans les 7 jours suivant la date du vol (http://sportive.ffv.org/records-de-france/).</p>
Parcours « non prévu »	<p>La distance libre est mesurée après le vol (optimisée automatiquement sur WeGlide).</p>			

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Ep** pour Enregistreur de position, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(*) Pour les records : les triangles ≥ 750 km ont des côtés compris entre 25 et 45% de la longueur totale et les triangles < 750 km ont des côtés d'au moins 28% de la longueur totale –

(**) La liste des Ev et leur niveau d'homologation IGC se trouvent sur le site www.ffvp.fr -> sports -> le pilote sportif -> outils des commissaires et des pilotes ou sur www.fai.org -> commission -> igc -> documents -> flight recorders

Le pilote remet son dossier de record au Commissaire sportif de son club, qui l'analyse et le vérifie avant de le transmettre à la FFVP pour validation



Annexe validation d'épreuves et de circuits

EP : Enregistreur de position « non IGC »

- **FLARM non IGC et équivalent** : Red box, Mini box, Triadis Floice, Ediatec EW-100, Swift Avionics, OzFlarm et MiniOz
- **Les logiciels suivants sur PDA / PNA / smartphone / phablette / tablette** : iGlide, MaxPunkte, MaxLoggerFlash, Naviter Oudie, Naviter SeeYou Recorder, Naviter SeeYou Mobile, Naviter Oudie N non IGC, Naviter NavigatorRC Electronics et XCSoar
- **FlyWithCE** : uniquement avec suffixe XFW

Ces appareils n'enregistrant pas l'altitude-pression, il convient de prendre 100m de marge supplémentaire sur le critère d'homologation.

Ev : Enregistreur de vol « IGC »

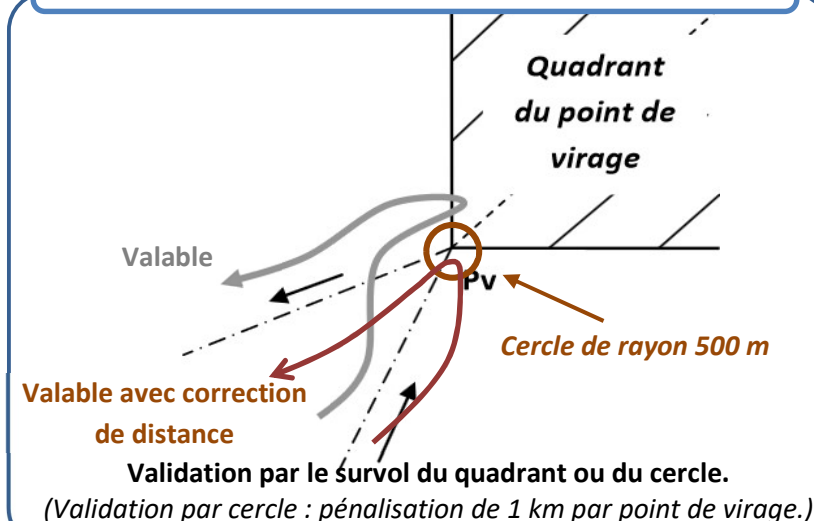
- **Flarm IGC et équivalent** : VolksLogger, Zander, Colibri, Oudie IGC, Nano, LX8000/900, etc.

Validité de la calibration pour le gain d'altitude 5000m du diamant, les diplômes 750km + et les records uniquement : moins de 5 ans avant ou 2 mois après la performance

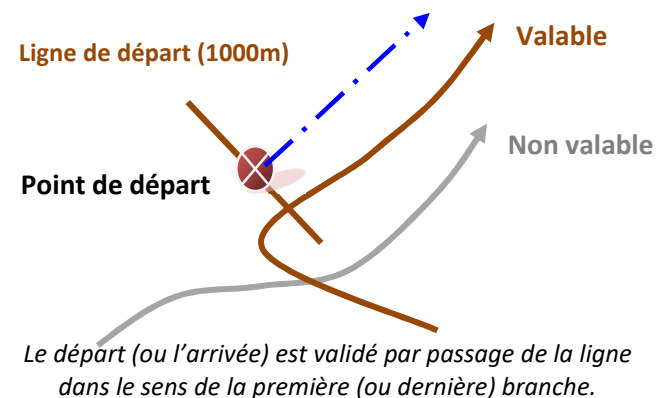
Corrections de distance

- La longueur d'une distance ou d'un circuit est diminuée de 1 km chaque fois que le survol du cercle d'observation est utilisé pour la validation.
- Pour les **distances supérieures à 100 km**, une perte d'altitude supérieure à 1000 m donne une pénalité réduisant la distance officielle d'une distance égale à 100 fois l'excédent.

Point de virage : quadrant ou cercle d'observation



Validation du départ ou de l'arrivée pour circuit ou une distance à but fixé



Annexe déclaration électronique Flarm via SeeYou

1 – Avant le vol : préparer la déclaration électronique

- Mettre la carte SD dans le lecteur du PC - Ouvrir SeeYou et cliquer sur F9 pour ouvrir l'assistant connexion
- Dans les paramètres de la boîte de dialogue :
 - menu déroulant « Type d'appareil » sélectionnez « Flarm » / menu déroulant « Interface » sélectionnez le lecteur de carte (par exemple : « E:\ »)
 - menu déroulant « Paramètres » sélectionnez « FILE »
 - cochez la case « Téléchargez la déclaration de vol dans l'appareil »
- En cliquant sur « suivant », vous ouvrez la boîte de téléchargement de la déclaration
- Saisissez les paramètres pilote et planeur (ou cliquez sur l'icône à droite « Montrer la liste des pilotes enregistrés » si vous avez déjà enregistré ces éléments par le menu « Outils / Pilotes » de SeeYou. Sélectionnez alors dans la liste qui s'affiche les paramètres vous concernant)
- Saisissez ensuite les différents jalons (prenez l'aérodrome comme point de décollage et de départ, les points d'arrivée et d'atterrissage sont définis automatiquement) - laissez décocher « Utiliser le code du point de virage pour nom »
- En cliquant sur « suivant », vous lancez la création d'un fichier « flarmcfg.txt » sur la carte SD
- Récupérer la carte puis dans le planeur, introduisez la carte SD dans le Flarm sans qu'elle soit enfoncée en butée (poussez la carte 2 fois sur sa butée)

2 – Après le vol : télécharger le fichier de vol sur la carte SD

- Le Flarm étant en marche, enfoncer la carte SD jusqu'à la butée
- Couper l'alimentation du Flarm (éventuellement en débranchant la batterie, tous les instruments étant éteints) puis la remettre en marche
- Le Flarm se réinitialise mais passe en mode transfert sur la carte : seule la LED « Power » clignote (couleur verte)
- A la fin du transfert, le Flarm passe en mode de fonctionnement normal (les 3 LED « Power », « GPS » et « TX » clignotent en vert)
- Retirer la carte SD en la poussant au fond de son logement

3 – Après le vol : récupérer le fichier de vol et sa déclaration électronique

- Mettre la carte SD dans le lecteur du PC - Ouvrir SeeYou et cliquer sur F9 pour ouvrir l'assistant connexion
- Dans les paramètres de la boîte de dialogue :
 - menu déroulant « Type d'appareil » sélectionnez « Flarm » / menu déroulant « Interface » sélectionnez le lecteur de carte (par ex. « F:\ »)
 - menu déroulant « Paramètres » sélectionnez « FILE »
 - cochez la case « Téléchargez les vols de l'appareil »
- Cliquer sur « Suivant », les fichiers de vol enregistrés dans le Flarm vont vous être proposés
- Sélectionnez le fichier de vol du jour et enregistrez-le dans le répertoire de délogage ou d'épreuves FAI sans changer son nom